



Désaccord sur une fuite d'eau et consommation eau/gaz

Par **Guillaume**, le **10/03/2011** à **17:12**

Bonjour à vous tous, rnIl y a un mois j'ai quitté mon ancien logement en location. Je louais l'appartement 480€ par mois + 160€ de charges (lumière d'entrée, eau, gaz etc), l'électricité restant à ma charge. rnL'immeuble est constitué de 4 appartement et a été occupé pendant l'année 2010 comme ceci : rnle 1ier étage occupé 2 mois par 3 personnes rnle 2ieme par ma compagne et moi même, rnle 3ieme occupé 10 mois par 3 personnes, rnle 4ieme inoccupé toute l'année. rnLe chauffage est coupé 4/5 mois dans l'année et on n'occupait quasiment plus l'appartement depuis novembre (suite à mutation professionnelle). rnLe compteur d'eau et de gaz est commun à tout les appartements. rnAu cours de cette même année (novembre ou décembre), un plombier a du intervenir dans tout l'immeuble pour trouver une éventuelle fuite. Il en a conclu que la fuite venait du robinet d'alimentation de la cuve des WC de notre appartement et a remplacé ce robinet. rnLors de l'état des lieux, il m'a été demandé de payer cette intervention (que j'ai payé). rnMais la semaine dernière, j'ai reçu un document de ma propriétaire stipulant que j'étais redevable de 350€ pour la consommation excessive du à la fuite d'eau, mais également de 450€ pour surconsommation d'eau et de chauffage pendant l'année. rnMa question est donc la suivante : rnEst elle en droit de me demander de rembourser la fuite d'eau et de payer ce surplus de consommation ? rnVous semble t il normal que deux personnes consomment autant en une année ? (je précise que l'on ne prenait pas de bain à outrance et que le chauffage n'était allumé que dans le salon.). Actuellement je ne consomme qu'une trentaine d'euros par mois d'eau... rnL'état des lieux à été signé et le chèque de caution rendu. rnJe vous remercie d'avance pour l'attention apportée à mon problème. rnJe suis disponible pour fournir des renseignements supplémentaires. rnCordialement